Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 15 (1988)

Heft: 1

Artikel: La Suisse et la Communauté européenne : la Suisse isolée?

Autor: Hofer, Bruno

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912843

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



La Suisse et la Communauté européenne

La Suisse isolée?

La Communauté européenne (CE) deviendra d'ici à 1992 un espace économique unique comptant 320 millions de personnes. Que fait la Suisse face à ce défi gigantesque? Dans l'article exclusif qui suit, Bruno Hofer, journaliste à la «Weltwoche», décrit comment le nœud coulant que constitue l'intégration européenne s'est déjà dangereusement resserré autour de notre pays.

Les Suisses se complaisent dans leur situation, et pourtant celle-ci est grave. Premier exemple: la Communauté européenne (CE) poursuit ses efforts d'intégration; un espace économique unique de 320 millions de personnes est en train de se créer, ce qui représente les neuf dixièmes de la population d'Europe occidentale; or, les paysans suisses, par exemple, réclament inlassablement un protectionnisme agricole accru; actuellement, ils demandent notamment que l'on limite davantage les importations de fromages en provenance de la CE.

Exemple numéro deux: le Royaume-Uni veut renoncer à son insularité et se rapprocher des pays continentaux de la CE grâce à un tunnel ferroviaire sous la Manche – le chantier du siècle – qui va révolutionner les transports dans toute l'Europe; dans le même temps, la Suisse a introduit récemment une taxe sur les poids lourds; elle empêche ceux-ci de circuler le dimanche, interdit aux véhicules de plus de 28 tonnes de pénétrer sur son territoire et n'a pas encore pris la décision de construire un tunnel ferroviaire de base à travers les Alpes.

En outre, les pays de la CE sont de plus en plus nombreux; ils sont déjà au nombre de douze, depuis que l'Espagne et le Portugal y ont adhéré en 1986; la Norvège, la Turquie ainsi que Malte ont déjà manifesté leur intention d'adhérer à la CE.

Imbrication croissante

L'imbrication économique de la Suisse avec la CE devient de plus en plus étroite. Aujourd'hui déjà, 55 pour cent de nos exportations vont dans les pays de la CE et 70 pour cent de toutes nos importations en proviennent. De nouvelles technologies de communication ainsi que la télévision par satellites font oublier les frontières nationales; à l'espace économique unique vient s'ajouter une unité culturelle, même si elle n'est pas forcément très variée. L'étude de nouvelles technologies et la recherche se font de plus

en plus souvent sous la forme de projets européens, les moyens mis à la disposition des centres de recherche nationaux étant trop modestes pour permettre de faire face aux défis de l'avenir.

Et la Suisse? Le peuple, qui se délecte dans sa position d'îlot au milieu de l'Europe et de cas particulier, et qui, le 16 mars 1986, a rejeté on ne peut plus nettement l'adhésion à l'ONU, ne veut cependant pas entendre parler de l'Europe politique. Lors des récentes élections au Conseil national du 18 octobre 1987, il a de nouveau réservé un désaveu cinglant au parti qui, depuis 1978, préconise un rapprochement entre la Suisse et la CE. Le parti libéral-social des fédéralistes européens n'a même plus obtenu, dans le canton de Zurich, la moitié des suffrages qu'il avait reçus il y a quatre ans et le pourcentage de ses électeurs, qui est de 0,07 pour cent, est tout à fait marginal. Et pourtant, ce parti n'est plus seul à crier dans le désert avec persévérance. Les capitaines de l'industrie, les hommes politiques, les experts des associations économiques et les membres du gouvernement de la Suisse se font du souci lorsqu'ils regardent au-delà des frontières et constatent que le nœud coulant de la CE s'est déjà dangereusement resserré autour de notre pays.

La CE n'est pas un tigre de papier

La CE serait-elle le grand méchant loup qui,

la gueule grande ouverte et montrant les dents, guette le Petit Chaperon rouge suisse? Les Suisses ne veulent pas encore y croire vraiment et préfèrent reléguer des visions de ce genre au royaume des contes de fées. Trop vivaces sont les souvenirs de ce tigre de papier: depuis sa création par six gouvernements nationaux en 1957, la CE était ballotée d'une crise à l'autre, les médias suisses qui couvraient ses péripéties daubaient sur elle en se réjouissant du mal qui lui arrivait, elle se traînait, avec le courage du désespoir, d'une menace d'effondrement à la suivante. Mais ces temps sont révolus. Tout a changé depuis 1983. Las de ces querelles continues, on a traduit le Conseil des ministres de la Communauté devant la Cour européenne de justice à Luxembourg, pour inactivité. En 1985, les juges de la CE ont reconnu le Conseil des ministres coupable et lui ont donné un délai jusqu'en 1992 pour unifier le marché intérieur de la CE, faute de quoi la réalisation de la libre circulation des services se ferait automatiquement en vertu des normes de la constitution de la CE. Le 29 juin 1985, le Conseil européen réuni à Milan a soutenu cette intention de tout son poids politique. Il ne sert plus à rien de chercher à interpréter cette décision. Les quatre libertés du marché commun - la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux - seront réalisées; les propositions de réformes nécessaires à cet effet ont été adoptées le 3 décembre 1985 par le Conseil européen de Luxembourg.

Zone franche européenne

Un marché unique au sein de la CE dès 1992 se traduira par la création d'une zone franche, la suppression de toutes les barrières douanières et des contrôles aux frontières entre les pays de la CE, la libre circulation de la main-d'œuvre et des capitaux, la liberté d'établissement pour les banques, les compagnies d'assurance et les entreprises de transport. Conséquence directe pour la Suisse: les accords bilatéraux sont dépassés; il ne s'agit pas seulement des accords sur les



La Suisse reste très active au Conseil de l'Europe (notre photo: Palais du Conseil de l'Europe à Strasbourg)...



transports avec des pays de la CE, mais également des accords sur la main-d'œuvre étrangère (exemple: l'Italie).

Mais il est également prévu d'uniformiser les impôts indirects sur les biens de consommation. La Commission de la CE propose de prélever sur l'alcool, le tabac, le vin et la bière des taxes uniformes, exprimées en ECU. But: en diminuant les écarts de prix, on devrait arriver à mettre fin à la contrebande sans rien brusquer.

Il est en outre prévu de transformer l'ECU, créé en 1979. Il ne sera plus seulement une unité comptable, mais tout simplement un moyen de paiement à l'intérieur de la CE; on créerait ainsi une union monétaire; le cas échéant, la concurrence suisse qui serait gênante pourrait être tenue à l'écart de ce marché grâce à des manipulations du cours des changes.

Adhésion: peu réaliste

Face à ces défis historiques, les pays de l'AELE (Association européenne de libre échange) ont exprimé en 1984, dans la déclaration de Luxembourg, leur volonté de créer avec la CE un espace économique unique. Pourtant, Franz Blankart, secrétaire d'Etat suisse, qui, en sa qualité de directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), est pratiquement l'artisan de notre politique commerciale, estime que la Suisse n'a pas tant besoin d'intensifier sa collaboration dans le cadre de l'AELE que de changer radicalement d'attitude à l'égard de l'Europe et de prendre beaucoup mieux conscience de la réalité européenne. A son avis, notre pays ne doit plus s'attendre à ce que la CE tienne compte à d'innombrables occasions du cas spécial que constitue la Suisse, si nous ne faisons pas de notre côté un geste envers la CE dans les quelques rares cas où celle-ci a besoin de pouvoir compter sur la Suisse. Toujours selon M. Blankart, le risque que court la Suisse d'être marginalisée est très sérieux. Mais il serait peu réaliste d'envisager une adhésion: «Ce serait manquer totalement de réalisme que de croire que le peuple et les cantons vont voter, encore ce siècle, par un beau dimanche de mai, pour l'adhésion de la Suisse à la CE» (discours du 28.10.87). C'est pourquoi la Suisse ne devrait pas affaiblir sa position dans les négociations de Bruxelles en laissant entrevoir la perspective illusoire de son adhésion, mais choisir d'autres voies, plus pragmatiques. Avant de fixer à l'avenir ses propres normes, dit encore M. Blankart, la Suisse devrait s'informer auprès de la CE de quelle manière celle-ci

envisage de résoudre le problème. Ces «con-

sultations préalables» constitueraient une



... mais n'entrera sans doute jamais dans le bâtiment de la CE à Bruxelles (photos: Keystone).

«politique active d'intégration», qui éviterait par la suite des discriminations.

«Cependant, si nous considérons que l'accord de libre échange de 1973 est l'aboutis-

sement d'une politique et que nous nous contentons d'observer la consolidation de la Communauté avec intérêt, mais sans rien entreprendre et d'un regard hautain, nous ne pourrons alors plus guère résister à la pression économique et politique et nous serons bien obligés de rattraper ce que nous n'avons pas voulu faire de notre propre chef. Nous perdrions ainsi davantage de notre indépendance qu'en adhérant à la CE, alors que nous cherchions précisément à préserver notre indépendance en n'y adhérant pas.» Il ressort très nettement de ces propos que Blankart, philosophe et élève de Karl Jaspers, a en vue une politique commerciale pragmatique qui, compte tenu des étroites limites fixées par notre politique intérieure, nous permettrait de collaborer de façon optimale avec la CE afin d'éviter que, dans ce grand marché européen nouvellement créé, la Confédération ne puisse exploiter qu'un petit kiosque dans un coin retiré, où en plus elle n'aurait le droit de vendre que les produits agréés par la direction du supermarché. Bruno Hofer

2 oui – 1 non

Lors du week-end du 6 décembre 1987, trois projets fédéraux importants étaient soumis au vote du peuple suisse.

Depuis que le droit d'initiative a été introduit en 1891, l'initiative de Rothenthurm n'est que la neuvième initiative populaire qui a trouvé grâce devant le souverain. Son acceptation - par 58 pour cent des voix - a surpris l'opinion publique. Cette initiative exige que l'on interdise toute construction dans les sites marécageux; elle est directement dirigée contre le projet du Département militaire fédéral prévoyant d'aménager une place d'armes dans les hauts-marais de Rothenthurm (canton de Schwyz). Cette place d'armes ne pourra donc pas être construite comme prévu. Tous les commentateurs sont d'accord pour dire qu'il ne s'agit pas d'un refus à l'armée, mais de l'expression de la volonté de la majorité des citoyens, qui désire que l'on tienne davantage compte de la protection de la nature et du paysage, même pour les constructions militaires.

Le projet «Rail 2000», quant à lui, a pour but de promouvoir les transports publics. Son ambition: améliorer progressivement les prestations des chemins de fer et des autobus d'ici l'an 2000: multiplier les liaisons, éviter le plus possible les changements de train, améliorer les correspondances, raccourcir la durée du voyage et rendre les services des transports publics plus attrayants,

tels sont les objectifs de «Rail 2000». Ce projet, qui a été accepté par 57 pour cent des citoyennes et citoyens, était contesté notamment en raison de la perte de terres agricoles entraînée par la construction de nouveaux troncons ferroviaires.

En revanche, le projet de révision de la loi sur l'assurance-maladie a été fort mal accueilli par les citoyens: il a été rejeté par 71,3 pour cent des votants. La révision devait permettre de lutter efficacement contre l'explosion des coûts de la santé et d'introduire une assurance-maternité financée - de façon analogue à l'AVS - par une cotisation exprimée en pour cent du salaire. Des milieux proches des arts et métiers avaient lancé avec succès - le référendum contre ce projet.

JM

PLACEMENTS RENTES **HYPOTHÈQUES**

votre service en Suisse

Jean-Michel Honegger Route de Lavaux 35 CH-1009 Lausanne

Téléphone 021/28 95 72

